

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

Délibération n°2024-04-05

Séance du 18 juillet 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date de convocation :
Le 01/07/2024

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Date d'affichage :
Le 01/07/2024

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

OBJET

**DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE
(En application de l'article
332-23-2° du code général
de la fonction publique)**

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir aider le seul employé technique pour les travaux d'entretien du village et des espaces verts ainsi que tous travaux qui augmentent à la saison estivale au vu des nombreuses manifestations dans le village ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade **d'adjoint technique** pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de **2 mois** allant du **01/08/2024 au 30/09/2024 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent (entretien du village, petits travaux...) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **20 heures**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut **367** du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Où il cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL